



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecins

Question écrite n° 97070

Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'accès aux consultations de spécialistes en zone rurale. La Dordogne souffre d'un manque de professionnels de santé. Les habitants de sa circonscription doivent consulter des médecins spécialistes à plus de 60 km de leur domicile dans des conditions difficiles (problèmes de mobilité, personnes seules et isolées, délais d'attente longs). L'accès aux consultations en pédiatrie est particulièrement compliqué pour les familles. Les médecins généralistes du nord du département, pour des raisons de proximité et de spécialités, sont amenés à orienter certains de leurs patients vers le CHU de Limoges. L'établissement, au motif de professionnels en sous-effectifs, refuse de prendre en charge des enfants hors région. Depuis le 1er janvier 2016, la Dordogne est située dans la même région que Limoges. Aussi, elle lui demande quelles solutions pourraient être envisagées pour lever ces freins à la prise en charge d'enfants par les établissements hospitaliers et améliorer l'accès à des soins spécifiques pour les habitants des zones rurales.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Langlade](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97070

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juin 2016](#), page 5888

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)